

# VINAIGRE 10°

## DÉSHÉRBANT POUR AGRICULTURE

Code 9895 — 01/03/2024



La vocation 1ère du vinaigre est pour les denrées alimentaires, mais son usage a été détourné car il est aussi une arme fatale contre les mauvaises herbes ! Son efficacité a été prouvée en tant qu'herbicide et sans impact sur l'environnement (rapport EFSA).

Depuis 2021, le vinaigre est reconnu comme substance de base herbicide par application localisée, pulvérisation directe sur les mauvaises herbes à 6% d'acidité max, sur bordures, allées, trottoirs...

### MODE D'EMPLOI :

Prêt à l'emploi ou à diluer selon l'utilisation.  
Application localisée en période de végétation : vaporiser la solution directement sur les mauvaises herbes.

En tant qu'herbicide PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) : utiliser pur le vinaigre 10°.

En tant qu'herbicide JEVI (Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures) : diluer à 60/40 le vinaigre 10°

### AVANTAGES

- Utilisation en zone ensoleillée : accélère l'efficacité.
- Le vinaigre est un produit exempt de DLUO.

### DOMAINE D'APPLICATIONS

- Désinfection des outils mécaniques coupants (sécateurs, cisailles...)
- Traitement des semences des cultures potagères.
- Élimination des mauvaises herbes dans les cultures des plantes aromatiques et médicinales et plantes à parfum
- Élimination des mauvaises herbes des allées, bordures, trottoirs, terrasses... NOUVEL USAGE DEPUIS JANVIER 2021

### PRÉCAUTIONS :

Le traitement doit être retardé de 24 / 48h ou plus après la pluie.  
Température >20°C. Attention peut tuer les jeunes plantes.

Pour plus d'informations consulter les fiches relatives à l'utilisation du vinaigre comme substance de base de l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologique:  
<http://substances.itab.asso.fr/wp-content/uploads/2019/01/JEVI.pdf> <http://substances.itab.asso.fr/vinaigre>

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures. Euro Dorthz Production se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits et à cette fiche technique sans avis préalable. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

**BRICOPRESTO.COM**  
VITE FAIRE, MIEUX FAIRE, MOINS CHER

### EURO DORTHZ PRODUCTION

42-44 Rue Georges Besse—63100 CLERMONT-FERRAND  
SAS au capital de 36000 €  
Siret 444 947 808 00028 RCS Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 14 40 40 — Fax 04 73 14 40 44

